

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ABLON-SUR-SEINE

Date de convocation : 3 février 2023

Date d'affichage : 2 février 2023

Nombre de conseillers : en exercice /_29_/ présents /_25_/ votants /_28_/

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE NEUF FÉVRIER

Présents : É. GRILLON, J-B. PAUL, P. ROUYER, C. QUÉRO, L. FORICHON, C. BEUDIN, P. DOUWES, N. MONZON, M. FERNANDEZ, G. BORRELLY, J. BUISINE CORLOBÉ, D. GONÇALVES, C. MOYNEZ, C. TIPHINEAUD, É. BIANAY-BALCOT, P. QUÉRO, S. JUGAL, T. BAYRAK, V. MOREAU, D. ASSO, S. SABLICTH, S. QUINTYN, V. BAYOUT, M. SEMADENI, C. CONTAMIN

Absents représentés :	M. GRIMONT	procuration à	S. QUINTYN
	M. LEGOFF		P. QUÉRO
	M. ALOUI		P. DOUWES

Absents excusés : J. QUEIJO

Secrétaire de séance : Patrick QUÉRO est désigné, à L'UNANIMITÉ, par le Conseil municipal.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL RÉGIONAL D'ÎLE-DE-FRANCE – AMÉNAGEMENT D'UN PARC ÉCOLOGIQUE - QUARTIER DE LA GARE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, en particulier ses articles L. 2334-32 à L. 2334-39, L. 2522-1 ainsi que R. 2334-19 à R. 2334-42,

VU l'avis de la Commission Ressources en date du 7 février 2023,

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité d'entreprendre les travaux d'aménagement d'un parc écologique quartier de la gare

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Laurent FORICHON,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le projet d'aménagement d'un parc écologique quartier de la gare,

SOLLICITE Madame Valérie PÉCRESSE, Présidente de la Région d'Île-de-France, le soutien financier pour la réalisation de cette opération.

DIT que le coût global de l'aménagement est estimé à 340 000 € H.T.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette demande.

PRÉCISE que la présente délibération sera transmise à :

- Madame la Préfète du Val-de-Marne
- Madame la Présidente de la Région d'Île-de-France

CERTIFIÉ CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.

Fait à Ablon-sur-Seine, le 14 février 2023

M. le Maire d'Ablon-sur-Seine serait obligé envers Mme la Préfète de bien vouloir porter à sa connaissance s'il a l'intention de déférer la présente décision devant la juridiction compétente.

Date départ préfecture le

Certification exécutoire le

Date d'affichage le

Conseil municipal du 9 février 2023

Éric GRILLON
Maire d'Ablon-sur-Seine

